

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

NAMOANO Yemboado Georges

KAFANDO Pierre

Ingénieurs des Eaux et Forêts

Direction de la Faune et des Chasses /

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

03 BP 7044 Ouagadougou 03, Burkina Faso.

Tél.: (226) 50 35 69 71 / 70 01 62 46

E-mail: namoano_yg@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J M A

--	--	--

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

18 juin 2009

3. Pays :

BURKINA FASO

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

La Forêt Classée et Réserve Partielle de Faune Comoé-Léraba (FCRPF / CL).

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou

b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou

ii) les limites ont été agrandies ; ou

iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou

ii) la superficie a été agrandie ; ou

iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :

ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :** ■

iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs** ■

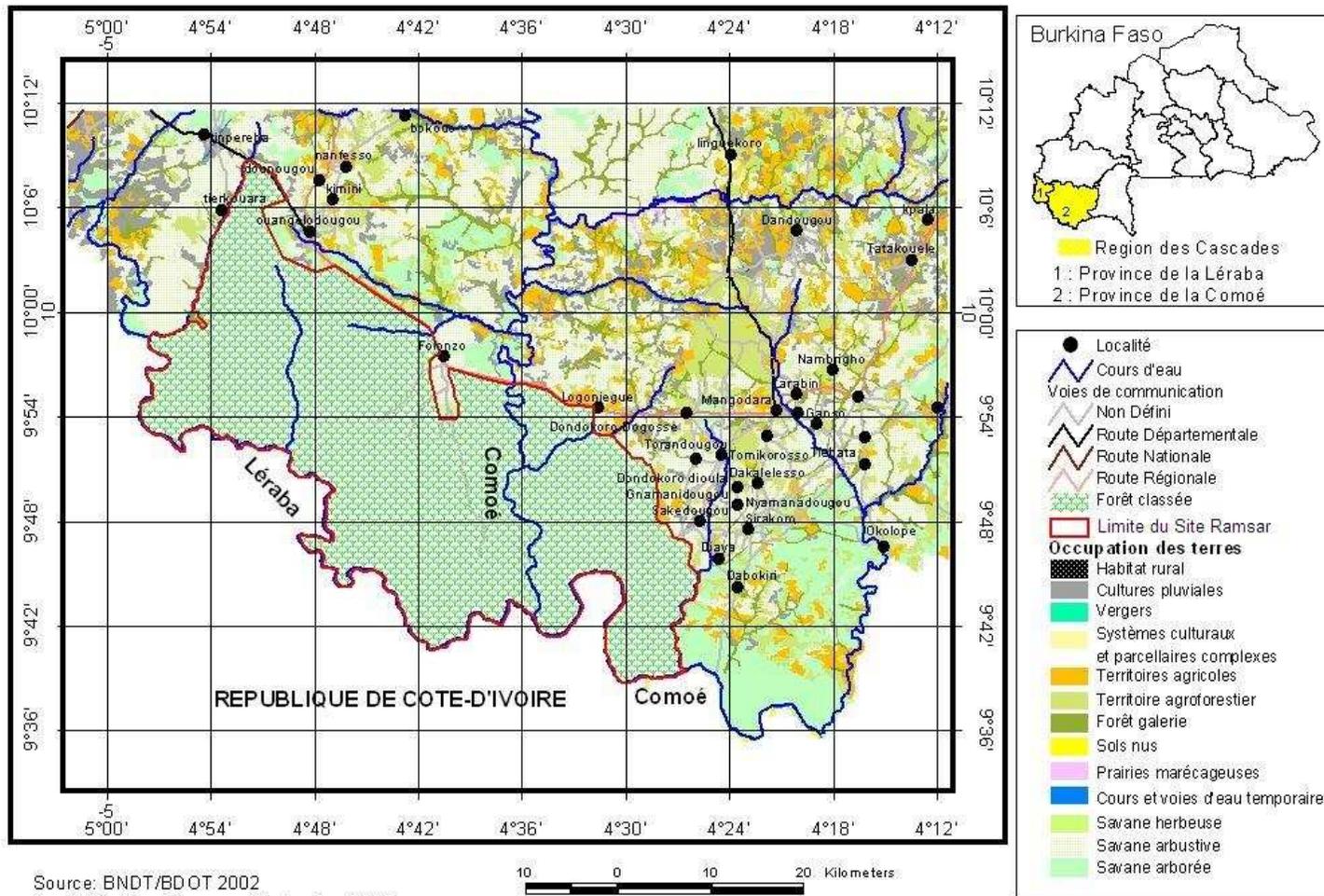
b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Les limites sont matérialisées par l'Autorité publique, de concert avec les riverains. Elles sont naturelles (cours d'eau, pistes...) mais pas toujours cela quand elles empruntent la frontière entre le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire par exemple (*cf.* carte).

Site Ramsar -

FORET CLASSEE ET RESERVE PARTIELLE DE FAUNE DE LA COMOIE-LERABA



Source: BNDT/BDOT 2002
Comité National Ramsar (Septembre 2009)

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Latitude: 09°52 N ; Longitude : 04°40 O .

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

La FCRPF/CL est située dans la région des Cascades, Province de la Comoé, dans les Départements de Niangoloko et Mangodara à 530 kilomètres de la capitale Ouagadougou. Elle constitue la frontière naturelle entre le Burkina Faso et la République de la Côte d'Ivoire. C'est donc un site frontalier. A ce sujet, une réunion tenue le 26 décembre 2006 à Ouagadougou entre personnels techniques de haut niveau du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire visait à formaliser un canevas de propositions pratiques, ciblées et budgétisées qui pourra être soumis aux bailleurs de fonds encore actifs dans la zone de la Forêt Classée et de la Réserve Partielle de Faune de la Comoé Léraba. L'objectif étant d'assurer la connectivité des corridors et des écosystèmes de la sous-région ouest africaine au profit de la faune et de la flore (UICN, 2006).

Le site est entouré de 17 villages répartis entre les départements de Niangoloko et de Mangodara. La ville de Banfora, la plus proche du site se situe à environ 70 km.

10. Élévation : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

252 m (altitude moyenne).

11. Superficie : (en hectares)

124 500 ha

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.

Les fonctions les plus importantes de la zone sont : la conservation de la diversité biologique, la lutte contre l'érosion, la rétention d'éléments nutritifs, la protection contre les tempêtes / brise-vent et brise tourbillons, la recharge de la nappe phréatique. L'ensemble de la population du site est passé de 8 482 habitants en 1985 à 16 148 habitants en 1996.

Il est une zone de transition entre la savane et la forêt dense humide, la végétation dominante est la savane. Cependant, la zone connaît également de vastes plaines herbeuses au niveau des bas fonds et de belles galeries forestières le long des deux cours d'eau pérenne que sont le fleuve Comoé et son affluent la Léraba. La zone compte en outre des mares naturelles disséminées de part et d'autre, ce qui donne une bonne distribution de la faune dans la partie centrale.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9
■ ■ ■

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 2 : La FCRPF/CL abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction voire gravement menacées d'extinction ; il s'agit :

- du guépard (*Acinonyx jubatus*, VU),
- de l'éléphant (*Loxodonta africana*, classé NT dans la liste rouge d'UICN, et en Annexe I de CITES),
- du lion (*Panthera leo*, VU et en Annexe II de CITES),
- du singe vert ou vervet (*Chlorocebus aethiops*, LC dans la liste rouge de l'UICN et en Annexe II de CITES),
- de l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, Annexe II de CITES),
- du patas ou singe rouge (*Erythrocebus patas*, Annexe II de CITES)
- et certaines espèces reptiles telles que le rocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*, Annexe I de CITES), Crocodile à museau de gavial (*Crocodylus cataphractus*, annexe II de CITES).

Par ailleurs, le site abrite également de la végétation menacée telle que *Vitellaria paradoxa* (VU), *Azelia africana* (VU) et *Khaya senegalensis* (VU).

Critère 3 : Du fait de son statut de Forêt Classée Réserve Partielle de Faune, il abrite une abondante et une variété d'espèces animales et végétales pour le maintien de la diversité biologique (cf. § 21 et 22 : flore et faune remarquables). Le Copalier de Guinée (*Guibourtia copalifera*) constitue une espèce endémique de la zone.

Des études de diagnostic des unités de végétations de la FCRPF-CL (GEPRENAF, 1997) ont abouti, sur le plan taxonomique à 79 familles, 227 genres et 301 espèces dont 37 illustratives de la forêt dense humide. La végétation ripicole, allant d'une rive à une autre, se compose de 16 espèces (essentiellement ligneuses) regroupées dans 11 familles. Dans l'ensemble, les espèces bien représentées sont *Daniellia oliveri*, *Isoberlinia doka*, *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis*, *Detarium microcarpum*, *Burkea africana*, *Vitellaria paradoxa*...

Selon LEVEQUE *et al.* (1990 et 1992), la faune piscicole se composait de 53 espèces appartenant à 19 familles dont les plus représentées sont les Mochokidae, les Cyprinidae, les Characidae et les Cichlidae.

Critère 4 : la FCRPF/CL abrite des populations d'espèces animales à un stade critique de leur cycle de vie et sert de refuge dans des conditions difficiles tel que le Copalier de Guinée (*Guibourtia copalifera*), en effet, cette espèce végétale bien que rencontrée dans certains pays de la sous région est endémique à cette forêt au niveau du Burkina Faso. Aussi, le Guépard (*Acinonyx jubatus*, VU), le lion (*Panthera leo*, VU) sont des espèces qui n'étaient pas observées dans la réserve, mais depuis la crise ivoirienne survenue en 2002 et la présence permanente des militaires dans les réserves ; ses espèces ce sont vu menacées et alors ce sont réfugiées dans la réserve Comoé-Léraba du côté Burkina Faso.

Formatted: Not Highlight

Formatted: Font: Not Italic, Not Highlight

Formatted: Not Highlight

Formatted: Font: Not Italic, Not Highlight

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2

s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Le Burkina Faso a trois types de zones climatiques (Sahélien, Soudanien, Soudano-Guinéen) qui se subdivisent en 6 secteurs biogéographiques avec des différences écologiques distinctes. La zone climatique soudano-guinéenne est la zone la plus humide du Burkina Faso et est formée par un seul secteur: le Secteur Comoé - Léraba. La pluviométrie varie de 1 000 à 1 200 mm par an avec une saison sèche de 4 à 5 mois.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Le système de régionalisation biogéographique est en secteurs et se subdivise selon les zones climatiques comme suit:

- La zone sahélienne
 - Secteur sahélien
 - Secteur sub-sahélien
- La zone soudanienne
 - Secteur de Pendjari-Mékrou
 - Secteur du Mouhoun
 - Secteur du Plateau Central

La zone soudano-guinéenne

cf. GUINKO (1984), FONTES et GUINKO (1995), Les Atlas J.A. (2001).

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Les couches géologiques constituées de granites et de schistes ont évolué pour donner des sols ferrallitiques et ferrugineux avec une texture sableuse. On observe des sols hydromorphes dans les zones les plus basses et les plaines temporairement inondées. Les sols de la zone sont construits sur une couche épaisse latéritique provenant du Birimien. Ils sont tous généralement aptes à l'agriculture céréalière. Les travaux du BUNASOL différencient 23 types de sols dans la province de la comoé.

On distingue deux ensembles morpho-géologiques :

- la région ouest du fleuve Comoé (zone de Niangoloko) constituée de formations cristallines du birimien. S'y sont développées des chaînes de collines constituées de roches dites vertes ou roches acides.

- La région est du fleuve Comoé (zone de Mangodara) reposant sur des formations cristallines de l'antébirimien et correspondant à une vaste plaine d'érosion avec des développements locaux de buttes aux sommets cuirassés. Les principales roches de cette zone, sont des migmatites, du gneiss et des granites.

Le stock d'eau est permanent. Toutefois, il semble peu exploité sur le plan agricole en raison du classement de la zone.

La zone appartient au climat sud-soudanien, caractérisé par une pluviométrie moyenne annuelle oscillant entre 1 000 et 1 200 mm (1 175,5 mm à Folonzo en 2003). La saison humide allant d'avril à octobre, est plus longue qu'ailleurs dans le pays. Les températures moyennes journalières varient entre 17 et 36 °C.

Avec environ 10 m de profondeur (le fleuve Comoé), le régime hydrologique de type naturel est caractérisé par deux saisons bien contrastées : un régime de crue d'août à octobre durant la saison d'hivernage, avec des eaux abondantes de bonne qualité et un régime d'étiage de novembre à juillet avec des faibles débits.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Les principaux éléments de ce bassin sont les rivières permanentes s'articulant sur la Comoé-Léraba. Ces rivières prennent leur source sur le plateau de la Tagouara, près du village de Naon, et, après un parcours d'une quarantaine de kilomètres, débouchent de la falaise par les sites Karfiguela pour la Comoé et de Tourny pour la Léraba.

Le fleuve Comoé est un cours d'eau international coulant sur 514 km et d'une superficie de 18 000 km² dans l'ouest du territoire burkinabè. Son débit atteint respectivement 105 m³ et 0,75 m³ en période de crue (juillet-septembre) et en période d'étiage (février). Le débit moyen est de 19,2 m³.

Le bassin versant de la Comoé où coulent la Comoé et son affluent Léraba, est l'un des espaces les plus irrigués du Burkina Faso. Kotokouo, Bouakouo, Kabolo constituent les plus importants des innombrables bras de rivières qui drainent le bassin. Avec des précipitations d'environ 1 000 – 1 200 mm d'eau/an le climat oscille entre 16°C à 37°C.

On distingue trois types de sols que sont : les sols ferrugineux tropicaux, sols ferralitiques et alluviaux hydromorphe. Il est caractérisé par des végétations herbacées, savanes arbustives et boisées, de forêts claires et galeries forestières et de tapis graminéen dense, hauteur : 10 cm à 3 m.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Parmi les valeurs hydrologiques, de la zone on peut citer : la pêche, la recharge de la nappe phréatique, la prévention ou la régulation des inondations, la stabilisation de micro-climat, la lutte contre l'érosion, la rétention d'éléments nutritifs, la protection contre les tempêtes / brise-vent et brise tourbillons.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continente : L • **M** • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • **Ts** • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Les zones dominantes sont de type **M** (Rivières/cours d'eau/ruisseaux permanents ; y compris cascades) et **Ts** (Mares/marais d'eau douce saisonniers/intermittents sur sols inorganiques; y compris fondrières, marmites torrentielles, prairies inondées saisonnièrement, marais à lâches.)

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

La végétation est reconnue dans le rapport du Projet Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF (1997)) comme étant de bonne qualité en terme de couverture du sol, mais de faible qualité en terme de potentiel de pâturage. On sait en effet que la zone climatique soudanaise, relativement humide, n'est pas appropriée à l'élevage.

Sur l'ensemble de la zone, le domaine agricole occupe plus du quart de l'espace (NIGNAN *et al.*, 1997). Une cartographie en 1997 a précisé les taux d'occupation agricoles suivantes : 20,77 % pour les cultures sèches (ou pluviales) ; 0,14 % pour les cultures de bas-fonds et 4,44 % pour les jachères. Les espèces les plus évidentes sont celles de la savane soudanaise, mais avec un plus grand nombre de *Khaya senegalensis* et de *Daniellia oliveri* ; ce qui, avec *Isobertia doka*, prête une apparence de "parc" arboré. Les formations de forêts galeries et ripariennes peuvent être extensives, et être aussi mélangées avec des espèces guinéennes telles que *Erythrophlem guineense*, *Anthocleista nobilis*, *Dialium guineense*, *Chlorophora excelsa*, *Andira inermis*, *Cola gigantea* et *Anthostema senegalensis*. On observe un îlot forestier localisé du Copalier de Guinée (*Guibourtia copalifera*) en bordure du fleuve Comoé. La végétation en terme d'habitat montre une bonne qualité en terme de couverture du sol, mais une faible qualité en terme de potentiel de pâturage. On y rencontre des forêts denses sèches, claires, galerie, de savanes arbustive et herbeuse.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Des études de diagnostic des unités de végétations de la FCRPF-CL (GEPRENAF, 1997) ont abouti, sur le plan taxonomique à 79 familles, 227 genres et 301 espèces dont 37 illustratives de la forêt dense humide. La végétation ripicole, allant d'une rive à une autre, se compose de 16 espèces (essentiellement ligneuses) regroupées dans 11 familles.

Dans l'ensemble, les espèces bien représentées sont *Daniellia oliveri*, *Isobertia doka*, *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis*, *Detarium microcarpum*, *Burkea africana*, *Vitellaria paradoxa*...

Dans les forêts galeries denses et hautes, les espèces *Berlinia grandiflora*, *Cola laurifolia*, *Dialium guineense*, *Pterocarpus santalinoides*, *Manilkara obovata*, *Syzygium guineense*, *Carapa procera*... sont dominantes alors que *Khaya senegalensis*, *Cola gigantea*, *Cola cordifolia*, *Erythrophlem guineense*, *Anogoneissus leiocarpus*, *Diospyros mespiliformis*... sont communément observées.

Dans les savanes boisées à arborées développées sur des terres basses et sur des sols profonds, les espèces dominantes sont *Isobertia dalzielli*, *Isobertia doka*, *Azelia africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Erythrophylum guineense*...

Le tapis herbacé apparaît discontinu et se compose essentiellement de *Anchomanes welwitschii*, *Sapium grahamii*, *Cissus populnea*, *Andropogon tectorum*, *Beckropsis uniseta*.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant des données de recensement. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

Dans la conduite des activités d'inventaire du projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN (2004)) une importante faune a été recensée. On y rencontre: le buffle (*Syncerus caffer*), l'hippotrague (*Hippotragus equinus*), le cob Defassa (*Kobus ellipsiprymnus defassa*), le cobe de Buffon (*Kobus kob*), le cobe Redunca (*Redunca redunca*), le guib harnaché (*Tragelaphus scriptus*), le phacophère (*Phacochoerus africanus africanus*), l'ourébi (*Ourebia ourebi*), le Bubale (*Alcelaphus buselaphus major*), le céphalophe de grimm (*Sylvicapra grimmia*), le céphalophe à flanc roux (*Cephalophus rufilatus*), les genettes (genre *Genetta*). Des primates comme : le cynocéphale ou babouin (*Papio hamadryas*), les patas ou singes rouges (*Erythrocebus patas*) le singe vert ou vervet (*Chlorocebus aethiops*), etc. sont observés. Un lion (*Panthera leo*) a été également observé au cours de la même année 2004.

Aucun inventaire ornithologique n'a réellement été conduit à nos jours. Mais la zone, de par l'importance de sa diversité biologique et de l'habitat, notamment les remarquables forêts galeries pouvant abriter des espèces d'oiseaux de forêts denses humides, offre un bon potentiel pour une haute diversité spécifique de la population aviaire. Un rapport de l'AGEREF (2000) retient que « ... *Trochocercus longicaudata*, *Psittacula krameri*, le grand calao d'Abyssinie (*Bucorvus abyssinicus*), l'outarde de Denham (*Neotis denhami*), de nombreux rapaces, des cigognes, des oiseaux gibiers (pintade, francolin, pigeon...) sont présents ».

Selon LEVEQUE *et al.* (1990 et 1992), la faune piscicole se composait de 53 espèces appartenant à 19 familles dont les plus représentées sont les Mochokidae, les Cyprinidae, les Characidae et les Cichlidae.

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

La zone comme la région présente une grande hétérogénéité ethnique. Ces populations pratiquent l'islam (95 %) en majorité, viennent ensuite l'animisme (3,76 %) et le christianisme (1,25 %). La forte influence de l'Islam vient de l'occupation historique de la région par les Dioula de Kong (une localité du Nord de la Côte d'Ivoire).

Le taux d'alphabétisation est de 7 % contre 45 % à l'échelle nationale. Le faible niveau d'alphabétisation et d'instruction constitue un frein à la formation de la population en matière de gestion des ressources.

La pharmacopée semble bien développée dans cette région. En effet, plus de 76 espèces végétales sont utilisées dans les traitements d'hémorroïde, de maux de ventre, du paludisme...

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;

- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

Similaire au point 23

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Les propriétaires terriens perdent leur droit sur tout espace classé. Elle constitue une entité classée par l'Etat et donc reste le seul avoir l'autorité sur elle.

b) dans la région voisine :

Une diversité de groupes ethniques peuple la zone et ici comme ailleurs, c'est le principe du premier occupant qui prévaut dans l'appropriation de l'espace. Les derniers immigrants reçoivent une délégation de pouvoir foncier des premiers pour gérer la portion du terroir qui leur a été octroyée.

Dans certains villages, le chef de terre joue à la fois le rôle de chef de village. Il ordonne l'occupation du terroir villageois en déléguant ses parents et migrants pour aller coloniser les espaces inoccupés. Le chef de terre peut retirer la jouissance de terre à un villageois qui ne remplit pas ses obligations. Il s'agit pour ce dernier de respecter avant tout, les liens qui le lient au chef de terre. En réalité, les conventions entre l'autorité et l'exploitant ne sont pas fixes. Elles s'appuient sur les relations de bon voisinage. Dans tous les cas, le chef de terre lui-même n'est qu'un gestionnaire d'un bien collectif (NIGNAN et al., 1997), car la terre appartient à l'Etat.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Dans le site Ramsar proprement dit l'occupation actuelle des sols est marquée par la chasse sportive et le tourisme de vision et la pêche. Ses activités se pratiquent de 6h00 à 18h00. La saison de chasse s'étale du 1^{er} décembre au 31 mai de chaque année. La pêche est pratiquée dans les deux principaux cours d'eau (la Comoé et la Léraba) et les mares saisonnières de la zone par un groupement de pêcheurs mis en place par l'AGEREF.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

L'ensemble de la population du site est passé de 8 482 habitants en 1985 à 16 148 habitants en 1996.

On a constaté à partir des années 1980-1990 deux sous systèmes agricoles :

- la production à base d'igname dont la variété « Florido » exige des sols très fertiles et demande donc beaucoup d'espace ; c'est elle qui rapporte aussi beaucoup de revenus aux producteurs.

- La production à base du coton. De part et d'autre, il s'agit d'un système de production de rente mettant le coton ou l'igname en tête de la hiérarchie des choix culturels chez les paysans. Ces cultures commerciales ont des conséquences négatives sur la gestion des

ressources naturelles ; puisqu'elles nécessitent des sols ayant beaucoup de sels minéraux. Elles dégradent de la sorte rapidement les valeurs agronomiques des espaces où l'on les cultive.

Sur l'ensemble de la zone, le domaine agricole occupe plus du quart de l'espace (NIGNAN et al., 1997). Une cartographie en 1997 a précisé les taux d'occupation agricoles suivantes : 20,77 % pour les cultures sèches (ou pluviales) ; 0,14 % pour les cultures de bas-fonds et 4,44 % pour les jachères.

La chasse est une des pratiques traditionnelles de cueillette encore vivace et profondément ancrée dans les cultures locales. Ces pratiques sont importantes qu'elles s'effectuent essentiellement dans le cadre villageois et inter villageois traditionnel coexistent de nos jours avec la chasse moderne qui revêt un caractère sportif et créateur.

La pêche est une activité très peu développée dans la zone. Quand elle existe elle est marginale ou essentiellement de l'apanage de pêcheurs d'origine malienne ou ghanéenne.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Les perturbations et les menaces sur la zone proviennent, entre autres de :

- l'occupation et l'exploitation illégales des aires protégées (élevage et pression du front agricole) ;
- la collecte abusive de bois et le prélèvement anarchique d'autres produits forestiers ;
- le braconnage pour des raisons alimentaire, commerciale, coutumière, etc. ;
- la surexploitation des ressources avec l'augmentation démographique ;
- la pollution des eaux liée à l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques dans les cultures de la canne à sucre, l'igname, le coton, etc.;
- les agressions par des animaux domestiques à la recherche de meilleur pâture.

b) dans la région voisine :

- les feux de brousse fréquents liés à la pratique des feux dans les champs, l'éloignement des animaux sauvages des maisons, etc. ;
- la pression démographique par une surexploitation des ressources;
- l'utilisation des pesticides et des engrais chimiques dans les cultures de la canne à sucre, coton, igname, etc.;
- le braconnage pour des raisons alimentaire, commerciale, coutumière, etc.;
- le surpâturage dû à l'augmentation du cheptel domestique ;

Constituent les principaux facteurs de perturbation du milieu de cette région.

27. Mesures de conservation en vigueur :

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

- o **Matérialisation des limites de la FCRPF/CL : 54 bornes, 18 panneaux pictogrammes et 3 barrières** indiquent clairement les limites de la réserve ;

- Installation de la signalétique : **15 panneaux internes** ont été implantés pour faciliter la circulation à l'intérieur de la réserve ;
- Ouverture de **77 km** de pistes temporaires ;
- Entretien régulier de **527 km** de pistes temporaires ;
- Application régulière **des feux précoces** (feux d'aménagement);
- Réalisation de radiers ;
- Mise en place d'un comité villageois de surveillance de 20 villageois, qui patrouille régulièrement dans la réserve grâce à l'appui des services forestiers ;
- Les activités de surveillance, afin de réduire le braconnage exogène et faire cesser le braconnage endogène et faire cesser l'exploitation agricole et le pâturage.



Photo 1: AGEREF 2005



Photo 2: AGEREF 2006



Photo 3: AGEREF 2006



Photo 4: AGEREF 2007

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

Un plan d'aménagement et de gestion participatif a été élaboré et constitue l'outil d'orientation et de planification pour l'utilisation et la conservation durable des ressources. Il permet donc de valoriser la zone afin qu'elle participe au développement des 17 villages riverains. Le processus d'élaboration de ce plan a subi deux phases principales qui ont été : la phase de mise en place de la zone de biodiversité et celle de la réalisation du plan proprement dit. Ce plan d'aménagement a connu sa phase de réalisation avec l'appui du projet de Partenariat pour l'Amélioration de la Gestion des Ecosystèmes Naturels (PAGEN).

Il a permis ainsi la mise en œuvre des activités suivantes :

- Renforcement des capacités, il s'est agi de voyages d'étude, de sensibilisation et de formations, et ont concernés le Secrétariat Exécutif de l'AGEREF, les communautés locales et les partenaires techniques ;
- Aménagement et protection de la réserve, ce volet a permis la mise en œuvre des mesures de conservation de la zone ci-dessus citées ;
- Suivi écologique, il a permis la réalisation d'inventaire annuel ;
- Valorisation des ressources, les activités ont surtout concernées la chasse, la pêche, l'apiculture moderne.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

Les services forestiers et l'Association Inter Villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune (AGEREF) assurent l'organisation des activités de protection et de surveillance au niveau de la zone avec l'appui du PAGEN. L'AGEREF intervient dans la conservation et la gestion de la zone à travers les activités ci-dessus citées

La gestion effective du site commence avec la mise en place du projet de Gestion participative des ressources naturelles et de la faune (GEPRENAF) qui a appuyé la mise en place de structures faîtières dont l'AGEREF.

L'AGEREF existe donc depuis le 25 février 1999 comme une association inter-villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune de la Comoé-Léraba.

La concession de gestion de la réserve à l'AGEREF par l'Etat est survenue le 14 décembre 2000 avec pour objectifs de :

- conserver de la diversité biologique ;
- permettre une gestion durable des ressources naturelles ;
- promouvoir l'éducation environnementale, la recherche et la surveillance continue de l'environnement ;
- préserver les pratiques culturelles traditionnelles compatibles avec les objectifs de la zone ;
- soutenir le développement local.

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

- L'édition et la diffusion au large public des différents recueils produits dans le cadre de l'Education environnementale ;
- La finalisation du zonage de la réserve ;
- La régularisation du statut des surveillants villageois ;
- La recherche de réponses appropriées à la problématique de la gestion des ressources transfrontières avec la république sœur de la Côte d'Ivoire ;
- L'inventaire de l'avifaune et des ressources aquatiques de la zone ;
- Développement de l'écotourisme.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

La zone reçoit annuellement des étudiants de l'Institut du Développement Rural, de l'Université de Ouagadougou et de l'Ecole Nationale des Eaux et Forêts pour leur préparation de mémoire de fin de cycle. Un projet de recherche sur l'« Amélioration des moyens de

subsistance et de l'équité dans la foresterie communautaire ». Est mis en œuvre par le Bureau Régional du Centre International de Recherche en Foresterie (CIFOR/BRAO).

Les infrastructures existantes dans le site sont : la base vie des surveillants villageois composée de deux bâtiments, afin de leur permettre de séjourner plus longtemps dans la réserve, de deux campements, un situé à proximité du village de Folonzo et compte 4 chambre ventilées, l'autre en brousse constitués de trois bungalows équipés.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Un programme d'éducation environnementale a été élaboré et mis en œuvre dans le cadre du PAGEN.

Cette activité essentiellement conduite par les membres du secrétariat exécutif au quotidien était destinée aux adultes et aux jeunes non scolarisés. Ainsi, à leur intention, **38 thèmes** d'importance ont été traités au cours de **187** séances d'animations dans les différents villages. Ces séances d'animation ont permis de toucher **14916** producteurs dont **4766** femmes et se sont sur les thèmes suivants :

- ✓ sensibilisation sur la pratique des feux précoces ;
- ✓ Connaissance de la faune, de son habitat et de la lutte anti- braconnage (Projection vidéo) ;
- ✓ Implication des communautés riveraines dans la Lutte Anti Braconnage et lien entre les microprojets financés et la conservation des ressources naturelles ;
- ✓ Jeu concours sur les contes et proverbes locaux relatifs à la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ Exposé-débat dans les écoles sur les espèces végétales et animales de la réserve et leurs intérêts pour les communautés riveraines ;
- ✓ Théâtre –débat sur la lutte anti-braconnage ;
- ✓ Etc.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Les principales activités touristiques et de loisirs sont le tourisme cynégétique et de vision. Ces deux activités sont pratiquées en grande partie par les étrangers (européens et américains). Le nombre annuel moyen de visiteurs est de 7 étrangers et de 3 burkinabé. Le site dispose de deux campements pour recevoir les visiteurs, un au village du village Folonzo et l'autre à l'intérieur de la réserve, implanté au cœur d'un îlot forestier du Copalier de Guinée (*Guibourtia copalifera*) en bordure du fleuve Comoé.

Il existe également la pêche, mais pour le moment celle-ci est par les communautés locales afin de survenir à leur besoin alimentaire et commercial.

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

La réserve partielle de faune de la Comoé-Léraba est située dans la région des Cascade dans la province de Banfora. Elle relève du Ministère en charge de la faune (Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie) à travers les Directions régionale et provinciale de

l'Environnement et du Cadre de Vie et de la Brigade régionale des Eaux et Forêts de la région des Cascades.

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

La gestion effective du site commence avec la mise en place du projet de Gestion participative des ressources naturelles et de la faune (GEPRENAF) qui a appuyé la mise en place de structures faïtières dont l'AGEREF.

L'AGEREF existe donc depuis le 25 février 1999 comme une association inter-villageoise de gestion des ressources naturelles et de la faune de la Comoé-Léraba.

Adresse :

Association Inter Villageoise de Gestion des Ressources Naturelles et de la Faune (AGEREF)
de la Comoé-Léraba

BP : 181 Banfora, province de la Comoé. Burkina Faso

Tél : (00226) 20 91 05 82

(00226) 70 26 06 94

E-mail : ageref_cl@yahoo.fr

mfkarama@yahoo.fr

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

AGEREF, (2004) : Plan d'aménagement et de gestion de la forêt classée et réserve partielle de faune de la Comoé-Léraba. Version fianle. Banfora, 71 pages.

AGEREF, (2005) : Fiche de présentation, Banfora, 8 pages.

DEMBELE O. et NIGNAN B. B., (1997) : Etude socio-anthropologique des trames foncières des villages de la zone Comoé-Léraba. Rapport de synthèse.

FONTES. J., et GUINKO. S. (1995) : Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso. Notice / Ministère Coopération Française – Projet Campus (88 313 101) ; 53 pages + annexes.

GEPRENAF, (1997) : Caractérisation des unités de végétation et appréciation de la diversité faunique de la zone d'intervention du projet GEPRENAF, Banfora, 74 pages.

GEPRENAF, (2002) : Bilan de la mise en œuvre technique du projet GEPRENAF. Rapport d'achèvement du projet. Banfora, 158 pages.

GUINKO, S. (1984) : Végétation de la Haute Volta. Thèse de Doctorat d'Etat. Tome 1 ; 149 179 pages.

JEUNE AFRIQUE. (2001) : Les Atlas de l'Afrique. Burkina Faso / les éditions J.A. 57 bis,

rue d'Auteuil – 75016 Paris – France ; 62 pages.

KUELA J. M. D., (2002) : Etude des peuplements ichtyologiques de la Comoé et des modes d'exploitation piscicole dans la zone agro-sylvo-pastorale du projet GEPRENAF. Mémoire de fin d'étude, UPB, Bobo-Dioulasso, 81 pages.

PAGEN, (2006) : Rapport des inventaires pédestres 2006 des mammifères diurnes dans L'UCF Comoé-Léraba. Ouagadougou, 28 pages.

UICN, (2006), Connectivité des écosystèmes sous-régionaux : Projet pilote de l'espace Comoé (Côte d'Ivoire et Burkina Faso) : Des experts du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire proposent de relier les corridors et les écosystèmes de la sous-région ouest africaine au profit de la faune et de la flore, rapport, 2 pages.

Veillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org